
Décision n° 2021-2267
de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la
distribution de la presse
en date du 28 octobre 2021
modifiant la composition du comité de concertation de la distribution de la presse

L’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l’Arcep » ou « l’Autorité »),

Vu la loi n°47-585 du 2 avril 1947 relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques telle que modifiée par la loi n°2019-1063 du 18 octobre 2019 relative à la modernisation de la distribution de la presse ;

Vu la décision n° 2020-0264 modifiée de l’Arcep en date du 3 mars 2020 arrêtant les modalités de fonctionnement et la composition du comité de concertation de la distribution de la presse ;

Après en avoir délibéré le 28 octobre 2021,

Décide :

Article 1. L'annexe à la décision n° 2020-0264 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 3 mars 2020 susvisée est remplacée par l'annexe à la présente décision.

Article 2. La directrice générale de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site de l'Autorité.

Fait à Paris, le 28 octobre 2021,

La Présidente

Laure de La Raudière

Annexe

Composition du comité de concertation de la distribution de la presse

En tant que représentant de France Messagerie

Titulaire : Sandro MARTIN, Directeur général

Suppléant : Lorraine BOUZAT-APPERT, Directrice juridique

En tant que représentant des Messageries Lyonnaises de Presse (MLP)

Titulaire : José FERREIRA, Président

Suppléant : Christophe Dufourg-Burg, Vice-Président

En tant que représentant de l'Alliance de la Presse d'Information Générale (APIG)

Titulaire : Éric MATTON

Suppléant : Patricia PANZANI

En tant que représentant du Syndicat des Éditeurs de la Presse Magazine (SEPM)

Titulaire : Alain AUGÉ, Président

Suppléant : Julie LORIMY, Directrice générale

En tant que représentant de la Fédération Nationale de la presse d'information Professionnelle et Spécialisée (FNPS)

Titulaire : Jean-Louis REDON, Président du SPMS

Suppléant : Laurent BÉRARD-QUÉLIN, Président

En tant que représentant du Syndicat de l'Association des Éditeurs de Presse (SAEP)

Titulaire : Jean-Martial LEFRANC, Président

Suppléant : Philippe LOISON, Membre du bureau

En tant que représentant du Syndicat National des Dépositaires de Presse (SNDP)

Titulaire : Bruno AUSSANT

Suppléant : Dominique GIL, Président

En tant que représentant de Culture Presse

Titulaire : Daniel PANETTO, Président

Suppléant : Philippe DI MARZIO, Directeur Général

En tant que représentant de l'Association pour l'Avenir des Diffuseurs de Presse (AADP)

Titulaire : Pierre BLOCH, Porte-parole

Suppléant : Michel KERRIOU

En tant que représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)

Titulaire : Jacques CREYSSEL, Délégué général

Suppléant : Isabelle SENAND, Directrice des études

En tant que représentant de l'Union des Éditeurs d'Encyclopédies et de Collections (UEEC)

Titulaire : Germain GASCHET

En tant que représentant de l'Association des Éditeurs de Presse de Loisirs et Culturels (AEPLC)

Titulaire : Gilles BALLOT, Président

Suppléant : Alain BENHAMOU, Vice-président

En tant que personnes qualifiées pour le domaine des enseignes de diffuseurs de presse

Participants potentiels pré-identifiés :

- Laurence GRESSIN-MARTIN
- Arnaud AYROLLES
- Marc BOLLAERT

En tant que personnes qualifiées pour le domaine des kiosquiers

Participants potentiels pré-identifiés :

- Hocine DRIF
- Bassam MERHI
- Mourad BOUZIDI